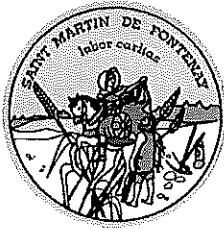


# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Sylvie GUERIN, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP,

Étaient absents excusés : Mme Sophie BIZOUARD, Mme Betty GODIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Benoit LETELLIER

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Betty GODIN à Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER à M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Tony LAÏSSOUB à M. Jean-Pierre GLINEL.

Participants : Mme GAILLARD-PRETI, Trésorier, M. MOUCHEL, DGS, Mme BUSNEL, assistante comptabilité-finances

Secrétaire : Mme. Béatrice DESMOUCEAUX

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Béatrice DESMOUCEAUX est désignée pour remplir cette fonction.*

### APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2019

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2019 à l'approbation des membres du conseil municipal.

**Votants : 21**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5 (dont 5 absents lors du conseil municipal du 29 janvier 2019)**

**Le procès-verbal du 29 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.**

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MARS 2019

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 mars 2019 à l'approbation des membres du conseil municipal.

**Votants : 21**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4 (dont 4 absents lors du conseil municipal du 5 mars 2019)**

**Le procès-verbal du 05 mars 2019 est adopté à l'unanimité.**

## AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE DE GESTION 2018

**Délibération n° MA-DEL-2019-012**

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Madame le Maire donne la parole à Madame le Trésorier pour présenter le compte de gestion 2018 et pour savoir s'il appelle des remarques particulières. Mme GAILLARD-PRETI confirme que le compte de gestion est conforme à la comptabilité communale. Mme GAILLARD-PRETI ajoute que suite à la dissolution du syndicat routier il convient de prendre en compte les résultats consolidés, c'est-à-dire d'intégrer les résultats de clôture du syndicat routier dans la comptabilité communale. Cette intégration nécessite une délibération de la commune.

Le compte de gestion n'appelle pas d'autres remarques particulières.

Après avoir entendu Madame le Trésorier, Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de délibérer pour approuver le compte de gestion 2018.

**Délibération n° MA-DEL-2019-012**

**Votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'autres observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.**

Arrivée de Mme AUDOUARD 20h20

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

**Délibération n° MA-DEL-2019-013**

Rapporteur : Mme Valérie LEMAITRE

Madame le Maire donne la parole à Madame LEMAITRE, adjointe aux Finances, pour présenter le compte administratif 2018

Dépenses de fonctionnement : 1 707 086.58 €

Recettes de fonctionnement : 1 971 217.20 €

Excédent de fonctionnement : 264 130.62 €

Excédent antérieur reporté : 1 256 776.03 €

Recettes d'investissement : 40 724.40 €

Dépenses d'investissement : 221 727.77 €

Déficit d'investissement : - 181 003.37 €

Excédent reporté : 135 449.59 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame le Maire se retire au moment du vote. Monsieur Jean-Louis MALAQUIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire est désigné par le conseil municipal pour prendre la présidence.

Il demande aux conseillers de bien vouloir prendre part au vote du compte administratif 2018.

**Délibération n° MA-DEL-2019-013**

**Votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018.**

## INTEGRATION DES RESULTATS DU SYNDICAT ROUTIER SUITE A SA DISSOLUTION

**Délibération n° MA-DEL-2019-014**

Rapporteur : Mme Valérie LEMAITRE

Madame LEMAITRE indique que suite à la dissolution du syndicat routier et au transfert de la compétence « voirie » à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, il convient de procéder à l'intégration des résultats de clôture du syndicat routier à ceux de la commune de la manière suivante (cf. tableau ci-dessous) :

Résultats	Commune	Syndicat routier	Résultats consolidés
Résultat reporté en investissement (001)	- 45 553.78 €	47 919.01 €	2 365.23 €
Excédent reporté de fonctionnement (002)	1 520 906.65 €	1 865.59 €	1 522 772.24 €

**Délibération n° MA-DEL-2019-014**

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les résultats consolidés proposés ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

## AFFECTATION DES RESULTATS

**Délibération n° MA-DEL-2019-015**

Rapporteurs : Mme Valérie LEMAITRE

Le compte administratif présente un déficit d'investissement de – 181 003.37 €.

Compte tenu des restes à réaliser de 19 435.10 € en recettes et 31 034.08 € en dépenses.

Compte tenu du solde d'exécution reporté de la commune de 135 449.59 et du syndicat routier de 47 919.01 €, le besoin de financement qui reste à couvrir est de 9 233.75 €

Il est donc proposé de procéder à une affectation du résultat au 1068 afin de couvrir le besoin de financement de 9 233.75 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2018 de 264 130.62 €. Compte tenu des excédents antérieurs cumulés de 1 256 776.03 €, ainsi que du résultat de fonctionnement du syndicat routier de 1 865.59 €.

Compte tenu de la couverture du besoin de financement de 9 233.75 €.

Il est proposé au conseil municipal de reporter au compte R002 un excédent de fonctionnement de 1 513 538.49 € pour le budget 2019.

Le Conseil Municipal doit décider s'il procède à l'affectation du résultat conformément à la proposition qui vient d'être présentée.

**Délibération n° MA-DEL-2019-015**

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat conformément à la proposition qui vient d'être présentée.

**BUDGET PRIMITIF 2019 – SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

Délibération n° MA-DEL-2019-016

Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA / Mme Valérie LEMAITRE

Avant de donner la parole à Madame LEMAITRE pour présenter la proposition de Budget Primitif, Madame le Maire présente les propositions de subventions 2019 pour les associations. Ces propositions sont issues du travail de la commission finances qui s'est réunie le lundi 18 mars 2019.

<b>Subventions communales</b>	<b>2019</b>
ADMR	1 813
Association des Anciens combattants	300
Association entraide	900
Association gestion sports loisirs culture	56 459
Association Westlake Brothers Souvenir	300
Comité de jumelage Stockstadt	4 250
Comités de jumelage Biganos	6 500
Festi'Martin 14	7 200
Donneurs de Sang	300
Fonds de solidarité logement	57
Les restaurants du cœur	183
Prévention routière	47.00
Forum des associations	50.00
Association Anciens et Amis de St Martin	200
La chorale de St Martin de Fontenay	350
Harmonie Intermezzo	350
<b>TOTAL subvention</b>	<b>79 259</b>
<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>2 500</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>81 759 €</b>

Délibération n° MA-DEL-2019-016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>2019</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>POUR</b>
ADMR	1813	22			22
Anciens Combattants	300	22			22
Association Entraide	900	22			22
Association de gestion sports loisirs et culture	56 459	*20			20
Association Westlake Brothers Souvenir	300	22			22
Comité de Jumelage Stockstadt	4 250	22			22
Comité de Jumelage 14/33 (Saint Martin/Biganos)	6 500	** 20			20
Festi'Martin	7 200	*** 20			20
Donneurs de sang	300	****21			21
Fonds de Solidarité pour le Logement	57.00	22			22
Les restaurants du cœur	183	22			22
Prévention routière	47	22			22
Forum des associations	50	22			22

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

*Délibération n° MA-DEL-2019-018*

*Rapporteur : Mme Valérie LEMAITRE*

Après discussion, la commission des finances a proposé de ne pas augmenter les **taux de fiscalité actuels**.

Rappel des taux :

- Taxe d'habitation : 19.39
- Taxe foncière sur le bâti : 30.77
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.39

*Délibération n° MA-DEL-2019-018*

*Votants : 22*

*Pour : 22*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter les taux de fiscalité actuels et de conserver les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 19.39
- Taxe foncière sur le bâti : 30.77
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.39

*Mme le Maire remercie MME GAILLARD-PRETI, Trésorier et Mme BUSNEL*

*MME GAILLARD-PRETI et MME BUSNEL quittent la séance à 21H08*

## DON DE LA STÈLE DES MINEURS ET DU PANNEAU D'INFORMATION

*Délibération n° MA-DEL-2019-019*

*Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA,*

Madame le Maire indique que l'association des Amis du Patrimoine et du Lieu de Mémoire Mayens a souhaité faire un don à la commune de la stèle en hommage aux mineurs qui a été installée sur le rond-point des Mineurs et du panneau d'information.

Madame Le Maire et les membres du conseil municipal remercient l'association pour ce don.

*Délibération n° MA-DEL-2019-019*

*Votants : 22*

*Pour : 22*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- le don à la commune de la stèle en hommage aux mineurs et du panneau d'information ;
- charge Mme le Maire de l'inscrire à l'inventaire de la collectivité et de signer tous actes s'y rapportant

## CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DES ACTIONS INTERCOMMUNALES EN FAVEUR DU SPORT, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (RENOUVELLEMENT)

*Délibération n° MA-DEL-2019-020*

*Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA*

L'Association de gestion des actions intercommunales en faveur du sport, des loisirs et de la culture est une association dont le rôle est d'aider financièrement les clubs sportifs et associations culturelles des communes de Saint André sur Orne, Saint Martin de Fontenay et May sur Orne.

Il est convenu que la commune de Saint Martin de Fontenay, attribuera une subvention annuelle à ladite association.

Le montant est revalorisé en fonction de l'évolution du coût de la vie et déterminé au prorata du nombre de participants jeunes et adultes de la commune.

Une convention analogue est établie par chaque commune concernée.

<b>Association Anciens et Amis de St Martin</b>	200	20 *****			20
<b>La chorale de St Martin de Fontenay</b>	350	21 *****			21
<b>Harmonie Intermezzo</b>	350	22			22
<b>Subventions exceptionnelles</b>	2 500	22			22
<b>Total Général</b>	<b>81 759</b>				

\* M. Tony LAISSOUB et M. METAIRIE ne participent pas au vote

\*\* Mme BOUVIER et M. GASNIER ne participent pas au vote

\*\*\* Mme LELOUP et Mme GUERIN ne participent pas au vote

\*\*\*\* Mme LEFRANCOIS ne participe pas au vote

\*\*\*\*\* MME BOUVIER et Mme DUMONT ne participent pas au vote

\*\*\*\*\* MME BOUVIER ne participe pas au vote

## **BUDGET PRIMITIF 2019**

**Délibération n° MA-DEL-2019-017**

Rapporteur : Mme Valérie LEMAITRE

Madame le Maire donne la parole à Madame LEMAITRE pour présenter le projet de budget primitif. Le budget de la commune s'élève à 4 269 463.19 € dont 72 % est affecté à la section de fonctionnement et 28 % à l'investissement. Les grandes orientations budgétaires pour l'année 2019 sont de poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement initiée dès 2014 et de continuer à mener les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin.

### **La section de fonctionnement 2019 s'établit à :**

- 3 347 730.12 € pour les dépenses (2 486 031.13 € de dépenses réelles dont 154 025.54 € pour dépenses imprévues et 861 698.99 € de virement à la section d'investissement)
- 3 347 730.12 € pour les recettes (1 834 191,63 € de recettes réelles et 1 513 538.49 € d'excédent reporté ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de **861 698.99 €** qui vient alimenter la section d'investissement.

### **La section d'investissement 2019 s'établit à :**

- 921 733.07 € pour les dépenses dont 770 826.16 € de dépenses d'équipement et 150 906.91 de dépenses financières
- 921 733.07 € pour les recettes dont 31 435.10 € de recettes d'équipement et 26 233.75 € de recettes financières et 861 698.99 € de virement de la section de fonctionnement.

Ce projet de budget tient compte du contexte financier, de l'impact du gel des dotations de l'Etat mais aussi des projets d'investissement de la commune concernant le projet d'école, le projet de bibliothèque et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Madame LEMAITRE détaille chapitre par chapitre les éléments de la proposition du budget. La liste des propositions d'investissements est détaillée.

Le projet de budget est présenté en équilibre en dépenses et en recettes.

- A la section de fonctionnement pour un montant de 3 347 730.12 €
- A la section d'investissement pour un montant de 921 733,07 €

### **Délibération n° MA-DEL-2019-017**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions :**

**Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe aux finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de budget primitif 2019 et autorise Madame le Maire à passer tous actes s'y rapportant pour en assurer l'exécution.**

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à signer la convention entre la commune et l'association permettant l'attribution et le versement de la subvention annuelle de l'association de gestion des actions intercommunales en faveur du sport, des loisirs et de la culture.

**Délibération n° MA-DEL-2019-020**

**Votants : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité la convention permettant l'attribution et le versement de la subvention annuelle à cette association et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.**

**MISE EN DISPONIBILITE D'OFFICE D'UN AGENT – REMPLACEMENT AVEC LE RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**

**Délibération n° MA-DEL-2019-021**

**Rapporteurs : M. Silvère METAIRIE**

Considérant l'épuisement des droits à congé longue maladie d'un agent, considérant l'avis favorable du comité médical à l'inaptitude absolue et définitive de l'agent à ses fonctions. Dans l'attente de sa retraite pour invalidité, l'agent est mis en disponibilité d'office.

Considérant qu'il ne peut plus être juridiquement proposé de contrat de remplacement de l'agent sur le fondement de son congé de maladie, il est proposé au conseil municipal de créer un poste non permanent en CDD à temps complet (35/35ème), sur le grade d'adjoint technique, pour une durée de 6 mois, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019 inclus.

**Délibération n° MA-DEL-2019-021**

**Votants : 22**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

**Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint en charge de la gestion des personnels et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :**

- la création d'un poste d'agent non permanent en CDD à temps complet 35/35ème, sur le grade d'adjoint technique, pour une durée de 6 mois, d'avril à septembre 2019 inclus
- précise que les crédits seront inscrits au budget
- autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

**MOTION SUITE A LA FERMETURE ANNONCEE DE LA SUCRERIE DE CAGNY**

**Délibération n° MA-DEL-2019-022**

**Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA**

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'annonce de la « restructuration » prochaine (printemps 2020) de la sucrerie de Cagny est un coup de tonnerre pour l'agriculture Normande.

Par cette décision unilatérale du groupe Südzucker, propriétaire de Saint Louis Sucre, ce sont 1050 planteurs pour 15000 ha de betteraves dans le Calvados et l'Orne qui disparaîtront à terme. Une filière régionale emblématique mise à mal, implantée depuis plus de 70 ans, des conséquences graves sur l'économie et l'emploi : 90 salariés à temps plein, 70 saisonniers et intérimaires et des répercussions multiples, transporteurs de betteraves et de sucre, entrepreneurs agricoles, sous-traitants, etc... (500 emplois menacés).

Une telle situation est intolérable : il ne peut être envisagé qu'un outil performant tel que la sucrerie de Cagny, dans un bassin de production tout aussi performant, puisse être abandonné pour des considérations de circonstances.

Délibération n° MA-DEL-2019-022

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité décide d'affirmer leur soutien aux salariés, aux planteurs et à toutes les entreprises concernées ;

Motion transmise à :

Monsieur le Préfet du Calvados

L'ensemble des Parlementaires du Calvados

Monsieur le Président de Région Normandie

Monsieur le Président du Département du Calvados

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados

Monsieur le Président du Syndicat Betteravier Calvados-Sarthe-Orne

## INFORMATIONS DIVERSES

- Mme LEMAITRE souhaite savoir s'il y a des nouvelles sur la question de l'avis de la commune sur le certificat de projet d'EURIVIM concernant la plateforme logistique, Mme PIERSIELA précise que le courrier a été envoyé à M. le Préfet avec en pièce jointe une synthèse de toutes les observations et points de vigilance. Mme PIERSIELA indique également qu'un courrier a été envoyé au président de la commission d'enquête publique sur le réseau de GRTGAZ, car ce projet de réseau passe directement sur le terrain envisagé pour le projet d'Eurivim.
- M. MALAQUIN, annonce qu'une liste d'arbres malades à abattre a été réalisée avec les agents du service technique – liste consultable en mairie
- Les conseillers municipaux évoquent l'idée de faire une campagne de plantation (dispositif arbres coupés - arbres plantés). Ce point sera à discuter en commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 04

Fait en deux exemplaires à  
Saint Martin de Fontenay



Le Maire,

*Martine Piersiela*  
Martine PIERSIELA